

Paris, le 21 février 2020

Le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et Messieurs les directrices,
directeurs d'école
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN
Mesdames et Messieurs les directrices,
directeurs de CIO

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Objet : Information sur le coronavirus

Réf. : Courriels du 28 janvier, du 3 février et du 11 février 2020

Le 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été informée de plusieurs cas de pneumonies de cause inconnue dans la ville de Wuhan en Chine. Le virus, jusqu'ici inconnu, est un coronavirus. Il a été dénommé COVID-19.

Les autorités sanitaires françaises, la Direction Générale de la Santé (DGS) au niveau national et l'Agence Régionale de Santé (ARS) au niveau territorial, ont dès lors émis les préconisations en vigueur à l'attention des professionnels de santé et des personnes en provenance de la région de Wuhan et ont déconseillé les voyages en Chine. Vous avez été destinataires d'informations sur le sujet (cf. références susmentionnées).

Depuis le 7 février, les recommandations pour les personnes ayant séjourné en Chine ont été renforcées, en raison de l'intensification de la circulation du virus en Chine.

Dans les 14 jours suivant le retour il est nécessaire de :

- Surveiller la température 2 fois par jour,
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...),
- Porter un masque chirurgical lors des sorties,
- Laver régulièrement ses mains (solution hydroalcoolique...),
- Eviter tout contact avec les personnes fragiles (personnes âgées, hôpitaux...),
- Eviter toute sortie non indispensable (cinéma, restaurant...),
- Privilégier le télétravail dans la mesure du possible.

S'agissant des établissements scolaires, les élèves, collégiens et lycéens ne doivent pas être scolarisés durant une période de 14 jours suivant le retour sur le territoire national. Au-delà de cette durée, les autorités de santé n'objectent aucune contre-indication d'accueil sur le plan sanitaire. Les parents qui viendraient à demander l'inscription d'enfant(s) au sein, des écoles, des établissements publics et/ou privés sous contrat doivent être informés de ces nouvelles recommandations sanitaires émanant du ministère des Solidarités et de la Santé et qui doivent être scrupuleusement suivies.

Les préconisations en cas d'apparition de signes respiratoires dans les 14 jours suivant le retour ont été réaffirmées:

- Contacter le SAMU-Centre 15 en faisant état des symptômes et du séjour en Chine. Seul le SAMU-Centre 15 est habilité à dispenser des conseils médicaux sur cette infection.
- Eviter tout contact avec l'entourage et porter un masque,
- Ne pas se rendre chez son médecin ni aux urgences

Dans le cas où il s'agit d'un élève ou d'un personnel de l'école ou de l'établissement scolaire, il convient également de prévenir les services académiques dans les plus brefs délais, afin que soient mises en œuvre, en lien avec l'ARS, toutes les mesures nécessaires à la protection des personnes.

Enfin, un **numéro vert (0 800 130 000)** ouvert de 09h00 à 19h00, sept jours sur sept, a été mis en place par le ministère des Solidarités et de la Santé pour vous apporter tout renseignement sur le coronavirus. Des informations sont également disponibles sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Pour le Recteur de la région académique Ile-de-France
Pour le Recteur de l'académie de Paris
Et par délégation
Le Directeur de l'Académie de Paris



Jean-Michel COIGNARD